

VAGUE 1 : RECRUTEMENT POSTES A PROFIL

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Lundi 7 mars 2022	Du lundi 7 au dimanche 13 mars 2022 (minuit)	Du mercredi 16 au lundi 21 mars 2022	Mardi 22 mars 2022

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV **exclusivement par courriel** à sylvie-danielle.payet@ac-bordeaux.fr

POSTES	CIRCONSCRIPTION		ETABLISSEMENTS	FICHE
Conseiller pédagogique de circonscription	IEN Périgieux Nord	1	DSDEN PERIGUEUX	FP01
	IEN Périgieux Sud	2		
	IEN Bergerac Ouest	1		
	IEN Bergerac Est	1		
Conseiller pédagogique Départemental – Mission Maternelle		1.00	DSDEN PERIGUEUX	FP02
Directeur d'école <i>décharge de direction > ou = 50 %</i>	IEN Sarlat Est Dordogne	1.00	E E PU LE LARDIN	FP03
Enseignant en classe bilingue Français-Anglais	IEN Périgieux sud	1.00	E.E.PU MAURICE ALBE - LES BARRIS PERIGUEUX	FP04
	IEN Bergerac Ouest	1.00	E.E.PU PONT DE JUILLET EYMET	FP05
Enseignant en classe bilingue Français-Occitan	IEN Périgieux Sud	1.00 0.50	E.E.PU SIMONE VEIL PERIGUEUX E.M.PU LA CITE PERIGUEUX	FP06
	IEN Bergerac Est	0.50	E.E.PU LE BUGUE	FP07
	IEN Brantome Nord Dordogne	1.00 1.00	E.E.PU GAMBETTA NONTRON E.E.PU BRANTOME EN PERIGORD	
POSTES ASH				
Enseignant en Hôpital de jour	IEN ASH	0.50	E.HOSP HOPITAL DE JOUR POUR ENFANTS MONTPON	FP08
		0.50	MENESTEROL E.HOSP PRELUDE MUSSIDAN	
Enseignant éducateur internat	IEN ASH	1.00	EREA JOËL JEANNOT TRELISSAC CEDEX	FP09

Conseiller pédagogique de circonscription

DESCRIPTION DU POSTE

Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 publiée au BO du 23 juillet 2015).

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

Missions

- Le conseiller pédagogique assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.

- Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.

- Le conseiller pédagogique contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, sous l'autorité de l'IEN, en relation avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Il s'assure des bonnes conditions de déroulement des stages des étudiants dans les écoles maternelles ou élémentaires.

- Le conseiller pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants.

- Enseignant expert et expérimenté, le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative.

Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

Il constitue, pour l'IEN auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale. Sous leur autorité, il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département.

- Il peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.

Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le conseiller pédagogique peut seconder l'IEN pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter.

- La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause, le soir, le mercredi, voire durant les congés.

Actions à conduire

- Accompagner les enseignants dans la prise en compte des évolutions de la politique éducative (programmes en vigueur, nouveaux dispositifs, enseignement par compétences, continuité des enseignements intra et inter degré,)

- Accompagner les enseignants entrants dans le métier (PES, T1, T2) ; les enseignants préparant le CAFIPEMF

- Concevoir et conduire des actions de formations initiale et continue répondant au cahier des charges départemental et académique (dont des formations hybrides : FOAD24, M@gistère)

- Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et avec celles des autres circonscriptions du département

- Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques

- Contribuer à la production et à la diffusion de ressources pédagogiques retenues au plan local, départemental, national

- Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN

- Représenter l'institution scolaire, le cas échéant, à la demande de l'IA-DASEN ou de l'IEN de la circonscription

- Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'Ecole, au CAFIPEMF

Compétences et titres requis

- Être enseignant du 1^{er} degré titulaire du CAFIPEMF

(à défaut être déclaré admissible ou présenter les épreuves de la session 2020 du CAFIPEMF)

- Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles
- Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation
- Disposer de bonnes connaissances des approches pédagogiques et didactiques
- Maîtriser les TICE (intégrer les usages du numérique dans ses pratiques professionnelles)

- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon + NBI

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

MODALITE DE RECRUTEMENT

Une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur GRIFFOUL (IEN, adjoint à l'IA-DASEN, chargé du premier degré).

Placé(e) sous l'autorité administrative de l'IEN adjoint à l'IA-DASEN, le conseiller pédagogique départemental *maternelle* travaillera sous le contrôle fonctionnel de l'IEN chargé de la mission préélémentaire dans le cadre des objectifs afférents à cette dernière.

MISSIONS

Les missions de ce conseiller pédagogique s'inscrivent dans l'atteinte des objectifs du pôle départemental maternelle. A ce titre, il s'agira :

- de permettre à l'école maternelle de jouer pleinement son rôle dans la construction de la personnalité des enfants et dans l'acquisition de savoirs et de compétences qui se poursuivront à l'élémentaire.
- d'améliorer les pratiques à l'école maternelle pour que celle-ci remplisse à la fois son rôle d'école, lieu de la mise en œuvre de l'enseignement préélémentaire, et celui lié à l'accueil et à l'éducation de jeunes enfants en lien avec les parents d'élèves et les partenaires de la petite enfance.
- de renforcer les compétences professionnelles des enseignants du cycle 1

ACTIONS A CONDUIRE

Elaborer en lien avec l'IEN en charge du dossier, des stratégies de formation des enseignants avec une vigilance particulière à l'égard de ceux qui entrent dans le métier et les enseignants qui découvrent le cycle 1.

Contribuer à la mise en œuvre du plan de formation continue (conception et animation de modules de formation en présentiel et en distanciel).

Développer la réflexion pédagogique sur l'école maternelle, la production et la diffusion de ressources pédagogiques, Proposer des outils en direction des enseignants de maternelle pour une prise en compte de la diversité des élèves et pour la construction de parcours progressifs d'apprentissages,

Contribuer à la visibilité de la maternelle et des actions du pôle maternelle à l'appui du site DSDEN 24.

Collaborer avec d'autres groupes départementaux et partenaires de l'école.

COMPETENCES ET TITRES REQUIS

- Être titulaire d'un CAFIPEMF
- Avoir une bonne maîtrise des outils numériques actuels nécessaires à un formateur (M@gistère, blog pédagogique,...)
- Avoir une expérience significative d'enseignement au cycle 1.
- Avoir développé une connaissance solide de la pédagogie et de la didactique des cycles 1 et 2 dans le cadre de la continuité GS/CP.
- Avoir une autonomie dans le travail afin d'être force de proposition et d'action.

MODALITE D'AFFECTION

Affectation à titre définitif.

Poste implanté à la DSDEN 24.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon.

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter madame KADUR (IEN en charge du dossier maternelle).

FP03

Contexte de l'école

L'école primaire du Lardin St lazare fait partie du secteur de recrutement du collège de Terrasson la Villedieu, secteur situé en éducation prioritaire. Sa structure se compose de 9 classes dont 4 classes dédoublées (GS, CP et CE1).

La direction bénéficie d'une décharge de 50 % d'enseignement.

L'équipe pédagogique se construira autour du nouveau projet d'école à la hauteur du secteur de collège dont le diagnostic pourra se mettre en œuvre dès l'an prochain en lien avec les autres écoles du secteur.

Dans le cadre d'un travail partenarial, le futur projet d'école sera un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite scolaire en cohérence avec les parcours éducatifs des élèves.

Définition du poste et des missions

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel.

Elle requiert en outre un **sens aigu du pilotage**, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages.

Compétences attendues

1- Le directeur aura des compétences :

- **d'expertise pédagogique** pour impulser ou initier des réponses les plus adaptées aux besoins des élèves et des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture : soit par l'organisation pédagogique du service des enseignants, soit par l'initiation de dispositifs spécifiques, soit par l'organisation d'une réflexion pédagogique commune ;
- d'analyse des résultats des élèves au regard d'indicateurs ;
- d'élaboration et de conduite de rédaction collective d'un projet d'école centré sur les points d'amélioration repérés ;
- de conduite des dispositifs de suivi et de personnalisation des parcours (conseil de cycle, équipes éducatives) ;
- de mobilisation des ressources humaines autour des activités pédagogiques complémentaires, des stages de réussite et des compétences repérées (LV, numérique éducatif, sciences, histoire des arts) ;
- **de fortes capacités de médiation, d'écoute et de gestion** ;
- de prévention et de régulation des conflits ;
- de mutualisation et de capitalisation de l'expérience pédagogique et d'animation d'équipe.

2- Au regard des spécificités de l'école, le directeur sera amené à :

- être ouvert aux innovations pédagogiques ;
- favoriser les liaisons inter-cycles au sein de l'école ;
- travailler en équipe, en inter-cycle 3 et en inter-degrés au sein du secteur de collège (avec le principal du collège de secteur, avec les directeurs et enseignants des autres écoles du secteur, avec l'équipe de circonscription ;
- développer les relations et la communication avec les partenaires : élus, familles, travailleurs sociaux, services municipaux et associations.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif si le candidat retenu est inscrit sur la liste d'aptitude à la direction d'école.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter l'IEN de la circonscription.

FP04



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Dordogne

**Enseignant en classe bilingue Français-Anglais
à l'école primaire Maurice Albe – Les Barris de PERIGUEUX**

TEXTE(S) DE REFERENCE

- Cadre européen commun de référence pour les langues CECRL ;
- Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 24 avril 2005 parue au BO n°18 du 5 mai 2005, en particulier, l'article 34 relatif aux expérimentations possibles dans le cadre des projets d'école ou d'établissement (complétés par les

- Dispositif E.M.I.L.E. : Le dispositif E.M.I.L.E (Enseignement de Matières par Intégration d'une Langue Étrangère) appelé en anglais *C.L.I.L (Content and Language Integrated Learning)* consiste à enseigner (et donc apprendre) de façon intégrée une discipline non linguistique en langue anglaise. Dans les faits, cela se traduit en général par des enseignements dans différentes « disciplines » dans une langue étrangère. La langue étrangère est alors utilisée non comme un objet mais comme un instrument. Apprendre à travers une langue permet de faire des progrès à la fois dans la langue étrangère et dans la discipline par un enrichissement mutuel.

OBJECTIFS DU DISPOSITIF EXPERIMENTAL

Ce dispositif repose sur l'affectation d'enseignants dans une école expérimentant des enseignements en langue anglaise. Il encourage l'interdisciplinarité au sein des équipes et offre des occasions précieuses de mise en place de projets culturels ouverts sur l'international.

Il vise à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise dès l'école maternelle par un usage régulier et adapté à l'âge des enfants. Cet enseignement bilingue permet d'atteindre un niveau de communication rapidement efficace. Il contribue au développement cognitif, culturel, linguistique et socio-affectif de l'élève.

DISPOSITIF

L'enseignant exerce ses missions au sein de l'équipe d'école. Son action s'inscrit dans le cadre du projet rédigé par l'équipe pédagogique, validé par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription. Ce projet expérimental fait partie intégrante du projet d'école.

L'enseignant-e contribue au développement de la filière bilingue à l'école primaire Maurice Albe-Les Barris. Elle-il enseigne en anglais au cycle 2 et assure l'enseignement en français et en anglais dans sa classe à raison d'environ 6 heures par semaine. A terme, elle-il aura à assurer des temps d'enseignement en anglais au sein de sa classe mais également auprès d'autres groupes classes de l'école. A terme, la répartition des niveaux de classe pourra changer selon la décision du conseil des maîtres.

Elle-il fait partie intégrante de l'équipe pédagogique de l'école, participe aux concertations et à l'organisation des enseignements (élaboration des emplois du temps,...) Elle-il est force de proposition pour la mise en œuvre de projets autour des langues vivantes étrangères.

MISSIONS

- * Enseigner **en** langue anglaise dans toutes les disciplines sauf le français
- * Aider l'école à mettre en place des projets pédagogiques en lien avec les langues (dans le cadre du projet d'école, des échanges internationaux, de l'enseignement de l'éveil à la diversité linguistique...)
- * Participer, le cas échéant, à l'encadrement de l'assistant-e de langue anglaise et l'aider en lui apportant un soutien pédagogique et didactique.
- * Participer à l'organisation d'événements spécifiques pour valoriser la filière bilingue

CONNAISSANCES REQUISES

- * Avoir un niveau de maîtrise de la langue anglaise au niveau B2/C1 du CECRL (niveau autonome / niveau maîtrise bilingue) afin de permettre la prise en charge de la classe dans sa totalité en anglais
- * Connaître le langage technique permettant la conduite de classe en anglais, ainsi que celle des différents domaines enseignés en anglais
- * Avoir des connaissances culturelles sur le monde anglo-saxon : séjours à l'étranger, ...
- * Connaissance des principes de base de l'acquisition d'une langue étrangère ;

COMPETENCES ATTENDUES

- * Compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques en anglais
- * Avoir une expérience de l'enseignement de l'anglais. De préférence, expérience préalable d'enseignement dans une classe d'immersion à l'étranger ou dans un autre dispositif
- * Savoir organiser une progression des apprentissages prenant en compte les niveaux variés des élèves
- * Savoir lier son enseignement à un projet pédagogique à dimension culturelle et linguistique (plurilinguisme)
- * Avoir la capacité à mettre en place des projets innovants, à développer des échanges internationaux, à développer des liens avec des partenaires, ...
- * Être prêt à s'engager dans un processus de formation concernant la pédagogie propre à l'enseignement bilingue et l'intercompréhension des langues : comment organiser l'interaction des langues en présence (langue française de scolarisation, langue maternelle et langues vivantes étudiées).
- * Engagement de principe sur le long terme dans le souci de faciliter la continuité du programme,
- * Capacité à rechercher et établir une communication avec des locuteurs natifs.
- * Capacité à travailler en équipe.

* Capacité à communiquer et à travailler avec les familles.

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter M DETEVE (IEN PERIGUEUX SUD) [ce.i-en-perigueux-sud@ac-bordeaux.fr], Madame FACONNIER (CDP LVE) [0553028448] [karine.faconnier@ac-bordeaux.fr].



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Dordogne

FP05

**Enseignant en classe bilingue Français-Anglais
à l'école élémentaire Pont de Juillet - EYMET**

TEXTE(S) DE REFERENCE

- Cadre européen commun de référence pour les langues CECRL ;
- Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 24 avril 2005 parue au BO n°18 du 5 mai 2005, en particulier, l'article 34 relatif aux expérimentations possibles dans le cadre des projets d'école ou d'établissement (complétés par les articles 36, 38 et 39)
- Dispositif E.M.I.L.E. : Le dispositif E.M.I.L.E (Enseignement de Matières par Intégration d'une Langue Étrangère) appelé en anglais *C.L.I.L (Content and Language Integrated Learning)* consiste à enseigner (et donc

apprendre) de façon intégrée une discipline non linguistique en langue anglaise. Dans les faits, cela se traduit en général par des enseignements dans différentes « disciplines » dans une langue étrangère. La langue étrangère est alors utilisée non comme un objet mais comme un instrument. Apprendre à travers une langue permet de faire des progrès à la fois dans la langue étrangère et dans la discipline par un enrichissement mutuel.

OBJECTIFS DU DISPOSITIF EXPERIMENTAL

Ce dispositif repose sur l'affectation d'enseignants dans une école expérimentant des enseignements en langue anglaise. Il encourage l'interdisciplinarité au sein des équipes et offre des occasions précieuses de mise en place de projets culturels ouverts sur l'international.

Il vise à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise dès l'école maternelle par un usage régulier et adapté à l'âge des enfants. Cet enseignement bilingue permet d'atteindre un niveau de communication rapidement efficace. Il contribue au développement cognitif, culturel, linguistique et socio-affectif de l'élève.

DISPOSITIF

L'enseignant exerce ses missions au sein de l'équipe d'école. Son action s'inscrit dans le cadre du projet rédigé par l'équipe pédagogique, validé par l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription. Ce projet expérimental fait partie intégrante du projet d'école.

L'enseignant-e contribue au développement de la filière bilingue dans l'école. Elle-il enseigne en anglais au cycle 2 et assure l'enseignement en français et en anglais dans sa classe à raison d'environ 6 heures par semaine.

Elle-il fait partie intégrante de l'équipe pédagogique de l'école, participe aux concertations et à l'organisation des enseignements (élaboration des emplois du temps,...) Elle-il est force de proposition pour la mise en œuvre de projets autour des langues vivantes étrangères.

MISSIONS

- * Enseigner **en** langue anglaise dans toutes les disciplines sauf le français
- * Aider l'école à mettre en place des projets pédagogiques en lien avec les langues (dans le cadre du projet d'école, des échanges internationaux, de l'enseignement de l'éveil à la diversité linguistique...)
- * Participer, le cas échéant, à l'encadrement de l'assistant-e de langue anglaise et/ ou service civique européen, et l'aider en lui apportant un soutien pédagogique et didactique.
- * Participer à l'organisation d'événements spécifiques pour valoriser la filière bilingue

CONNAISSANCES REQUISES

- * Avoir un niveau de maîtrise de la langue anglaise au niveau C1/C2 du CECRL (niveau autonome / niveau maîtrise bilingue) afin de permettre la prise en charge de la classe dans sa totalité en anglais
- * Connaître le langage technique permettant la conduite de classe en anglais, ainsi que celle des différents domaines enseignés en anglais
- * Avoir des connaissances culturelles sur le monde anglo-saxon : séjours à l'étranger, ...
- * Connaissance des principes de base de l'acquisition d'une langue étrangère ;

COMPETENCES ATTENDUES

- * Compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques en anglais
- * Avoir une expérience de l'enseignement de l'anglais. De préférence, expérience préalable d'enseignement dans une classe d'immersion à l'étranger ou dans un autre dispositif
- * Savoir organiser une progression des apprentissages prenant en compte les niveaux variés des élèves
- * Savoir lier son enseignement à un projet pédagogique à dimension culturelle et linguistique (plurilinguisme)
- * Avoir la capacité à mettre en place des projets innovants, à développer des échanges internationaux, à développer des liens avec des partenaires, ...
- * Etre prêt à s'engager dans un processus de formation concernant la pédagogie propre à l'enseignement bilingue et l'intercompréhension des langues : comment organiser l'interaction des langues en présence (langue française de scolarisation, langue maternelle et langues vivantes étudiées).
- * Engagement de principe sur le long terme dans le souci de faciliter la continuité du programme,
- * Capacité à rechercher et établir une communication avec des locuteurs natifs.
- * Capacité à travailler en équipe.
- * Capacité à communiquer et à travailler avec les familles.

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et/ou d'un conseiller pédagogique.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter l'IEN de circonscription ou Madame FACONNIER (CPD LVE) [0553028448] [karine.faconnier@ac-bordeaux.fr].



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Dordogne

FP06

**Enseignant en classe bilingue
Français-Occitan**

TEXTE(S) DE REFERENCE

Textes de référence : circulaire nationale C2001-167 relative aux modalités de mise en œuvre de l'enseignement bilingue à parité horaire, BO n° 33 du 13/09/2001 <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010913/MENE0101626C.htm>

INTITULE DU POSTE

Poste d'enseignant bilingue en Occitan (cycle 1)

PUBLIC CONCERNE :

Poste ouvert aux enseignants du premier degré issus du concours spécial langue régionale « occitan » ou titulaires de l'habilitation bilingue définitive en occitan.

MISSIONS

- Faire partie intégrante de l'équipe pédagogique pour ce qui concerne les choix liés au fonctionnement de la classe bilingue et

l'intégration de l'enseignement bilingue au projet d'école.

- Enseigner EN occitan : développer l'apprentissage de la langue et de la culture occitane par un enseignement bilingue à parité horaire (12 heures hebdomadaires en français / 12 heures en occitan).
- Contribuer à la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école maternelle et avec l'école élémentaire, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs,...) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio...).
- Contribuer à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles.
- Contribuer au développement de relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales,...) s'agissant de l'enseignement de la LVR occitane.
- Aider l'école à mettre en place des projets pédagogiques en lien avec les langues (dans le cadre du projet d'école, des échanges internationaux, de l'enseignement de l'éveil à la diversité linguistique...)
- Participer à l'organisation d'événements spécifiques pour valoriser la filière bilingue

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES

L'enseignant, titulaire de l'habilitation définitive en occitan ou issu du concours spécial langue régionale occitan devra faire preuve de :

- compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement des langues vivantes régionales ;
- solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,...) ;
- réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;
- maîtrise de l'outil informatique et capacités d'initiatives et d'innovation ;
- capacité à travailler en équipe ;
- capacité à communiquer et à travailler avec les familles.

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et/ou d'un conseiller pédagogique.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter l'IEN de circonscription ou Madame FACONNIER(CPD LVE) [0553028448] [karine.faconnier@ac-bordeaux.fr].



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Dordogne

FP07

Enseignant en classe bilingue Français-Occitan

TEXTE(S) DE REFERENCE

Textes de référence : circulaire nationale C2001-167 relative aux modalités de mise en œuvre de l'enseignement bilingue à parité horaire, BO n° 33 du 13/09/2001 <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010913/MENE0101626C.htm>

INTITULE DU POSTE

Poste d'enseignant bilingue en Occitan (cycle 2)

PUBLIC CONCERNE :

Poste ouvert aux enseignants du premier degré issus du concours spécial langue régionale « occitan » ou titulaires de l'habilitation bilingue définitive en occitan.

MISSIONS

- Faire partie intégrante de l'équipe pédagogique pour ce qui concerne les choix liés au fonctionnement de la classe bilingue et l'intégration de l'enseignement bilingue au projet d'école.
- Enseigner EN occitan : développer l'apprentissage de la langue et de la culture occitane par un enseignement bilingue à parité horaire (12 heures hebdomadaires en français / 12 heures en occitan).
- Contribuer à la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école maternelle et avec l'école élémentaire, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs,...) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio...).
- Contribuer à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles.
- Contribuer au développement de relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales,...) s'agissant de l'enseignement de la LVR occitane.
- Aider l'école à mettre en place des projets pédagogiques en lien avec les langues (dans le cadre du projet d'école, des échanges internationaux, de l'enseignement de l'éveil à la diversité linguistique...)
- Participer à l'organisation d'événements spécifiques pour valoriser la filière bilingue

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES

L'enseignant, titulaire de l'habilitation définitive en occitan ou issu du concours spécial langue régionale occitan devra faire preuve de :

- compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement des langues vivantes régionales ;
- solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,...) ;
- réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;
- maîtrise de l'outil informatique et capacités d'initiatives et d'innovation ;
- capacité à travailler en équipe ;
- capacité à communiquer et à travailler avec les familles.

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et/ou d'un conseiller pédagogique.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter l'IEN de circonscription ou Madame FACONNIER(CPD LVE) [0553028448] [karine.faconnier@ac-bordeaux.fr].



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Dordogne

FP08

ENSEIGNANT EN HÔPITAL DE JOUR

0,5 ETP hôpital de jour de Mussidan, 0,5 ETP hôpital de jour de Montpon

DESCRIPTION DU POSTE

L'enseignant en hôpital de jour est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement et relève du contrôle pédagogique des corps d'inspection de l'éducation nationale. Il travaille dans le cadre d'une convention de fonctionnement d'une unité d'enseignement entre l'Inspecteur d'académie de la Dordogne et la Directrice du centre hospitalier de Montpon Ménéstérol.

MISSIONS

L'hôpital de jour s'adresse à des enfants qui présentent des difficultés relationnelles et adaptatives, pour lesquelles des soins ambulatoires sont insuffisants.

Il s'agit de proposer une prise en charge intensive dont l'objectif est de soulager la souffrance psychique, et de permettre d'améliorer les difficultés relationnelles et sociales.

La prise en charge intensive devrait permettre à l'enfant une reprise des investissements scolaires. Elle cherche à favoriser l'intégration, le maintien, voire le retour à une scolarité normale.

Ses missions spécifiques :

- Enseigner directement auprès des élèves de 2 à 12 ans
- Accompagner leur scolarité en travaillant en partenariat avec :
 - Les enseignants des écoles et établissements dans lesquels ils sont scolarisés à temps partiels, et l'enseignant référent du secteur
 - Les parents
 - Les services de soins et les thérapeutes

ORGANISATION DU TRAVAIL

- L'enseignement peut être dispensé au sein de l'unité d'enseignement
- L'enseignement peut être individuel dans le cadre des programmes officiels de l'éducation nationale et en lien avec le projet personnalisé de l'élève
- L'enseignement peut être collectif en co-animation avec un autre professionnel de l'établissement de soin et dans le cadre d'indications médicales

COMPETENCES ET TITRES REQUIS

- Titre : être titulaire d'un CAPPEI, ou d'un CAPA-SH préférentiellement option C ou D
- Témoigner d'une expérience professionnelle en milieu hospitalier et d'une grande connaissance en psychopathologie des apprentissages
- Capacité à travailler en équipe au sein d'une structure hospitalière en conservant son identité professionnelle
- Capacité à travailler avec les partenaires de l'éducation nationale et les familles
- Capacité à adapter les contenus aux besoins éducatifs particuliers des élèves

MODALITES D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur LAGRANGE (IEN ASH 24)



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Dordogne

FP09

Enseignant éducateur en internat

EREA de Trélissac

Les missions de l'internat :

- Le développement d'activités socio-éducatives.
- La remédiation aux difficultés d'apprentissage par la pratique des études dirigées et du soutien scolaire.
- L'éducation à la citoyenneté.
- L'éducation aux loisirs et le développement des activités sportives.
- La gestion du projet individuel de formation des adolescents dont l'éducateur référent sera un des garants.
- La participation à la formation générale des élèves, par le développement d'activités culturelles et artistiques.
- Le développement des relations avec l'environnement de l'institution, en particulier les collaborations avec les associations, les collectivités territoriales et les entreprises pour compléter l'éducation et la formation des jeunes accueillis en EREA/LEA.

Les missions de l'enseignant-éducateur en internat :

- L'enseignant éducateur en internat remplit une mission pédagogique et éducative nécessitant un travail en équipe à plusieurs niveaux : ensemble des enseignants éducateurs et des AED, ensemble des personnels enseignants, ensemble des personnels de l'établissement.
- Il assure des activités d'enseignement et/ou de co-enseignement et conçoit des projets pluridisciplinaires.
- Il conçoit et mène des temps d'activités socio-éducatives et de loisirs.
- Il accompagne le processus d'insertion sociale et professionnelle et il a un rôle de référent du parcours de l'élève :
 - o prise en considération des compétences scolaires,
 - o suivi scolaire : études surveillées et aides personnalisées aux devoirs,
 - o complémentarité avec les partenaires médico-sociaux et de santé,
 - o communication dynamique et fructueuse avec la famille.
- Il contribue à la socialisation et l'autonomie des élèves : accompagnement à tous les stades de son développement dans les actes de la vie quotidienne, en prenant en compte la spécificité et les formes qu'elle peut prendre.
- Il participe à la formation personnelle des élèves par la mise en œuvre d'activités culturelles, artistiques et sportives.
- Dans le cadre du travail d'équipe il participe à la recherche de stages et à leur suivi.
- Il s'implique dans la vie de l'établissement : participation aux réunions institutionnelles, mise en œuvre des décisions communes, contribution aux opérations et actions menées.
- Les activités feront l'objet de bilans périodiques et d'un rapport annuel d'activité.

L'organisation des services

Les enseignants éducateurs en internat assurent à la fois des services d'enseignement et des services d'accompagnement éducatif. Le temps de service inclut 2 heures de réunions hebdomadaires.

Connaissances indispensables

- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles et du professeur des écoles spécialisé.
- Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves.
- Connaissance du système éducatif.

Compétences attendues

- Aptitude au travail en équipe et grande disponibilité.
- Capacité d'adaptation et capacité à prendre en charge au plan pédagogique et au plan éducatif des adolescents en difficulté scolaire, sociale, personnelle.
- Capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs).
- Expérience de gestion de groupe souhaitée (milieu associatif, engagement personnel au niveau des jeunes, animation, ateliers éducatifs...).
- Aptitude à gérer les conflits.

Formation souhaitée

CAPPEI ou équivalent, ou volonté de s'engager dans la préparation du diplôme d'enseignant spécialisé.

Modalité d'affectation

Affectation à titre définitif

Eléments de rémunération

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

Modalité de recrutement

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur LAGRANGE (IEN circonscription ASH).

